

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1253**

commune (s) :

objet : Assistance à l'analyse financière des organismes externes - Lots n° 1 et 2 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Claisse

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

**Commission permanente du 21 novembre 2016****Décision n° CP-2016-1253**

objet : **Assistance à l'analyse financière des organismes externes - Lots n° 1 et 2 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La direction de l'évaluation et de la performance souhaite bénéficier de l'accompagnement d'un prestataire financier externe, afin de l'assister dans le contrôle financier, fiscal et comptable :

- des organismes à comptabilité publique pour lesquels la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon le 1er janvier 2015, est membre et/ou financeur (syndicats mixtes, service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), établissement public de coopération culturelle (EPCC), etc.) et des organismes intervenant dans le domaine du logement social dans lesquels la Métropole est actionnaire, financeur ou garant (entreprises sociales de l'habitat, offices publics de l'habitat, autres organismes bénéficiant d'emprunts garantis par la Métropole),

- des organismes à comptabilité privée dans lesquels la Métropole est actionnaire ou financeur (associations, sociétés d'économie mixte, SPL (société publique locale), sociétés anonymes (SA), etc.).

Les présents accords-cadres auraient pour objet la réalisation de prestations d'expertise de prestataires externes compétents en matière financière, comptable, fiscale afin de répondre à des besoins imprévus, urgents et/ou complexes de la Métropole. Ceux-ci représenteraient 2 lots :

- lot n° 1 : assistance à l'analyse financière des organismes à comptabilité publique et des organismes intervenant dans le domaine du logement social,

- lot n° 2 : assistance à l'analyse financière des organismes à comptabilité privée (hors délégations de service public, autres contrats complexes et organismes intervenant dans le domaine du logement social).

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, dans les conditions des articles 33, 66 à 68 et 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ces accords-cadres mono-attributaire seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Ces accords-cadres comporteraient les engagements de commandes suivants :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché (en € HT)	Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché (en € HT)
1	Assistance à l'analyse financière des organismes à comptabilité publique et des organismes intervenant dans le domaine du logement social	30 000	220 000
2	Assistance à l'analyse financière des organismes à comptabilité privée (hors délégations de service public, autres contrats complexes et organismes intervenant dans le domaine du logement social)	30 000	300 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le lancement de la procédure en vue de l'attribution des accords-cadres de services relatifs à l'assistance à l'analyse financière des organismes externes à comptabilité publique ou privée.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre soit par la voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables ou soit par la voie de procédure concurrentielle avec négociation ou soit par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues aux articles 30-1-2°, 25-II-6° et 66 à 69 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, selon la décision de l'acheteur.

**3° - Les offres** seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdits marchés et tous les actes y afférents.

**5° - Le montant**, à payer au titre du présent accord-cadre, sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 - section de fonctionnement - opération n° 0P28O1488 - compte 617 et fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.**